

Intervention de Claire COMPAIN
Présidente de l'Union Départementale des Retraités
Cgt-FORCE OUVRIERE de Loire-Atlantique
1^{er} mai 2022



Michel, je tiens à te remercier de donner la parole aux retraités de l'UDR FO. Nous y sommes très sensibles même si l'exercice est difficile puisque nous avons réuni il y a 3 jours une centaine de retraités à Indre et il est évident que mes camarades retraités présents aujourd'hui vont retrouver forcément des choses dont ils ont entendu parler à Indre.

Mes chers camarades, le 1^{er} mai c'est la journée internationale des travailleurs, des revendications des travailleurs, c'est la journée de la solidarité internationale des travailleurs. Le 1^{er} mai 2022 c'est la folie meurtrière de la guerre qui se déchaîne contre la population ukrainienne. Les conséquences de cette agression militaire contre l'Ukraine ne vont épargner ni les travailleurs russes dont nous sommes également solidaires ni les travailleurs de toutes les nations d'Europe.

En effet, les Etats Unis n'exigent ils pas des pays de l'OTAN qu'ils consacrent 2% de leur PIB aux dépenses militaires ce qui signifie des milliards qui n'iront ni à l'école, ni à l'hôpital, ni à la lutte contre les précarités.

Nous nous réunissons au lendemain des élections présidentielles qui a vu la réélection de Macron.

La question la plus préoccupante pour les retraités est celle du pouvoir d'achat, c'est l'explosion des prix des carburants et de l'énergie mais pas seulement, c'est aussi celui du pain, des fruits et des légumes.

Les retraités n'arrivent plus à finir les fins de mois et cela dès le 15 du mois.

L'inflation en mars 2022 est de 4,5%, 4,9% fin avril selon l'INSEE.

La revalorisation de nos retraites complémentaires dans le privé a été de 1% au 1^{er} novembre 2021 et la retraite de base a augmenté pour tous les retraités de 1,1% au 1^{er} janvier 2022, on est loin du compte !! Mais le Président, ayant besoin des voix des retraités a donc fait une promesse d'augmenter les pensions de 4,5% au 1^{er} juillet 2022 C'est ce qu'il a dit dans son débat avec Marine Le Pen.

Tout d'abord, rappelons-lui quand même que la perte de pouvoir d'achat s'établit à 12% depuis 2014 et non à 4,5%.

Les 4,5%, c'est pour tout le monde ou seulement pour les petites pensions ? Ça dépend devant quelle media il cause !

Les 4,5%, c'est devenu la promesse d'augmenter le minimum contributif de 4,5% dans son interview sur France Inter qui selon lui passerait de 980 € à 1 100 €.

Menteur ou nullité ? Le minimum contributif n'est pas 980 €, mais de 713,16 €.

C'est l'ASPA (Allocation de solidarité aux personnes âgées - anciennement FNS) qui est de 916 € pour une personne seule, 1 400 € pour un couple.

Mais ce n'est pas du tout la même chose.

Le minimum contributif, comme son nom l'indique est versé par le régime général. C'est une partie intégrante de votre pension. C'est la garantie, lorsque vous avez le nombre de trimestres requis tous régimes confondus, et au moins 120 trimestres au Régime Général, que le RG vous versera au moins 713,16 € si le total de vos pensions ne dépasse pas 1 200 €.

L'assuré n'a pas à le demander.

Le calcul est automatique.

Alors que l'allocation de solidarité personnes âgées est sous conditions de ressources, cette allocation versée par l'Etat et récupérable sur succession et son montant pour un couple est supérieur à 1 100 € !!!!!

Donc on ne sait pas de quoi il parle.

Mes camarades, je veux revenir sur cette question des petites retraites. On a vu comment il s'en préoccupe.

Comme vous le savez il y a plusieurs taux de CSG : vous pouvez être exonérés, ou être assujettis à une CSG réduite à 3,8% ou 6,6% si votre revenu fiscal de référence est inférieur à des plafonds.

Le problème c'est que ces plafonds n'évoluent quasiment pas, 0,2% en 2022 alors que votre revenu fiscal (qui comprend vos retraites complémentaires) lui évolue un petit peu. Et ce petit peu, multiplié par 12 mois, va vous faire passer à un niveau supérieur de CSG lorsque vous êtes très proche de ce plafond. Le résultat, c'est qu'au lieu de toucher la petite revalorisation, votre pension va au contraire diminuer de 20 € !!!!! Jusqu'à 50 € d'après un copain cheminot qui nous l'a dit à l'AG de jeudi.

Vous remarquerez que cela ne concerne que les petites pensions, car ceux qui ont un revenu fiscal supérieur à 1 940 € par mois sont assujettis à une CSG de 8,3% et donc ils touchent la revalorisation intégralement.

Vous avez entendu comme moi la volonté de Macron de reculer l'âge de départ en retraite à 65 ans et de supprimer les régimes spéciaux.

Mes chers camarades, peut être avez-vous entendu François Hollande dans la matinale de France Info le 28 avril, après avoir expliqué que l'Union populaire au pouvoir ce serait « *une remise en cause de l'histoire même du socialisme, de François Mitterrand et ses engagements européens, de Lionel Jospin et sa crédibilité économique et ses avancées sociales* » poursuit et affirme « *Le prochain gouvernement, s'il était dirigé par l'Union populaire, porterait la retraite à 60 ans alors que tout le monde sait que c'est impossible financièrement* ».

Je laisse mes camarades d'Arcelor Mittal apprécier les avancées sociales de Jean-Marc Ayrault bradant Basse Indre pour Florange, et je ne discute même pas des années Hollande avec le CICE, la loi El Khomri entre autres, mais le coup de la retraite à 60 ans dont tout le monde se souvient datant de 1983 sous la présidence de Mitterrand, on s'y arrête une seconde.

La Confédération l'a expliqué : aujourd'hui une personne sur deux qui demande sa retraite aujourd'hui n'est plus dans l'emploi quand elle fait sa demande : elle est au chômage c'est le cas le plus fréquent ou elle est en invalidité.

Je travaillais à la Carsat avant 1983, quand l'âge de départ légal était à 65 ans. Un grand nombre de salariés partaient à la retraite à 60 ans pour inaptitude au travail car leur état de santé était catastrophique et ne leur permettait pas de continuer à travailler.

Ce nombre a immédiatement baissé en 1983, dès lors que les salariés pouvaient partir à 60 ans.

Tout cela est très logique. J'en veux pour preuve que le Conseil d'Orientation des Retraites lui-même nous précise que l'âge moyen des retraités en bonne santé s'établit à 63 ans.

Et donc selon monsieur Macron et monsieur Hollande, on devrait partir en retraite quand on ne sera plus en bonne santé !!!! Bravo !

Ainsi donc, pour les deux derniers Présidents de la République, la retraite à 60 ans serait une aberration.

Et de nous ressortir le fait que nos pensions représentent 14% du PIB alors que la moyenne européenne est à 11%.

Ben oui, il y a une raison à cela : c'est notre Sécurité sociale, dont il n'est pas nouveau de découvrir que nous avons arraché une protection supérieure à celle de nos voisins. C'est à cela qu'ils veulent nous voir renoncer.

La question des régimes spéciaux, je l'ai déjà expliquée. En 1945, il existait plusieurs régimes de salariés : cheminots, RATP, fonctionnaires qui, si les prestations maladie qu'ils servaient étaient inférieures à ce que les ordonnances prévoyaient, été intégrés au régime général pour la maladie. Pour la retraite, par contre, leurs prestations étaient bien supérieures. C'est pourquoi les fondateurs ont considéré qu'il ne serait pas juste de les en priver et on leur a laissé leur régime de retraite, considéré comme l'objectif que le régime général se fixait d'atteindre.

Donc selon Macron/Hollande : on ne peut faire autrement que de reculer l'âge car nos régimes sont déficitaires au moins jusqu'au milieu des années 2030 et c'est pour cela qu'il faut travailler plus longtemps.

Bien sûr que si, on peut faire autrement !

Au passage, vous avez vu comme moi que si vous n'arrivez pas à boucler votre budget, la rémunération moyenne des PDG du CAC 40, elle a doublé entre 2020 et 2021 passant de 4,5 millions en 2020 à 8,7 millions en 2021.

Bon, revenons au financement des retraites et de la sécu.

Le COR dans son dernier rapport constate qu'alors qu'il était prévu pour 2021 un déficit de 4 milliards d'euros, en réalité il n'est que de 2,8 milliards.

Vous savez, au regard du budget total des retraites - à savoir plus de 300 milliards : 2,8 milliards, c'est une goutte d'eau donc ce n'est pas le problème.

Il suffit d'ailleurs d'augmenter les salaires et de commencer déjà par aligner le salaire des femmes sur celui des hommes, d'interdire le travail partiel imposé, et vous faites rentrer des milliards dans les caisses de la sécu qui vous permet de partir à 60 ans.

C'est pourquoi nous revendiquons :

- La retraite à 60 ans et le maintien de tous les régimes, le régime général, les régimes complémentaires, particuliers, spéciaux et le code des pensions civiles et militaires,
- Le rattrapage de 12% de la perte subie depuis 2014,
- L'indexation des pensions sur les salaires et non sur les prix (le même rapport du COR explique à ce sujet que si nos pensions étaient indexées sur les salaires, elles représenteraient 17% du PIB contre 13,9% aujourd'hui),
- Pas de retraite inférieure au SMIC pour une carrière complète.

Mais, mes camarades, soyez-en certains, ce qu'ils veulent c'est récupérer l'argent consacré à la retraite en particulier celles des fonctionnaires.

De plus, le capital financier, les Macron et consorts, eux, veulent surtout en finir avec notre Sécurité sociale dont le budget est bien supérieur au budget de l'Etat.

J'en veux pour preuve le rapport du Sénat du 6 avril 2022 dont rien que le titre... « Protéger et accompagner les individus en construisant la Sécurité sociale écologique du XXI^{ème} siècle ».

Je me permets de vous en lire quelques passages, vous allez vite comprendre. Le rapport vilipende notre Sécurité sociale et dénonce, je le cite « *aucune stratégie d'adaptation de notre administration de Sécurité sociale à la transition climatique, aucun plan de résilience et aucune planification publique de décarbonation de la santé n'ont été réalisés* ».

Et de continuer « *La Sécurité sociale a été pensée dans une optique curative et aujourd'hui, seulement 3 % des dépenses de santé ont une visée préventive* ».

Ça veut dire quoi ce charabia : que le fumeur ne doit plus fumer c'est cela la prévention, le diabétique c'est de sa faute, il n'avait qu'à mieux manger, etc... Bref on ne doit pas être malade et si on est malade, c'est de notre faute.

Je continue de citer ce rapport : « *Il faut changer de paradigme... Il faudrait mieux intégrer la prise en compte des risques climatiques dans notre modèle de protection sociale, en liant une partie du financement des acteurs de la santé par l'assurance maladie à la poursuite d'objectifs environnementaux, en travaillant à la mise en place d'une couverture sociale des risques environnementaux* ».

Vous comprenez pourquoi, puisque l'objectif n'est plus de soigner, vous ne trouvez plus de médecin généraliste. Que, lorsque vous en trouvez un, il a tellement de patients que vous aurez un rendez-vous dans cinq jours. Et, si votre état se détériore et que vous vous pointez aux urgences puisque vous n'arrivez pas à voir un médecin, il vous en coûtera 19,16 € dans le cas où on vous renvoie chez vous sans vous hospitaliser !!!!

Un mot sur le projet de « grande sécu » qui réunirait en un seul organisme le régime général et les complémentaires santé.

D'une part, on peut s'étonner que les mutuelles et complémentaires ne montent pas au créneau pour protester contre ce projet.

Cela signifie qu'ils ont très bien compris que la grande sécu, ce sera la définition d'un panier de soins qui sera pris en charge, comme aujourd'hui l'optique et l'auditif et le dentaire zéro à charge. Ce sera le minimum, au-delà vous vous paierez une surcomplémentaire pour vous couvrir, outre que cela remet en cause la prise en charge des Affection Longue Durée (ALD) aujourd'hui à 100% qui n'existerait plus et qui couvre pourtant **tous les** soins par exemple pour soigner un cancer ou un infarctus et pas un panier de soins.

Maintenant, mes chers camarades, entre ce qu'ils veulent faire et ce qu'ils pourront faire il y a une marge : il y a nous !! Eux aussi ils savent compter, ils savent que le pays est fracturé, que la majorité est fragile, que 18 millions d'électeurs se sont abstenus, ont voté Blanc ou Nul.

Ils savent aussi que leur projet on l'a fait capoter. Ils n'ont pas pu l'appliquer après les mobilisations des agents de la RATP, des cheminots et les grèves à partir du 5 décembre 2019. Ce n'est pas le Covid qui a fait échouer leur plan, pourtant la mère de toutes les réformes, c'est nous !

Ils n'ont qu'un seul outil pour y parvenir : obtenir un consensus avec les organisations syndicales, c'est pourquoi il parle de réunir une Conférence sociale au début de l'été... baratin tout cela, Bruno Lemaire dit leurs véritables intentions quand il déclare « *s'il le faut, il n'est pas exclu que nous utilisions le 49-3* » !!!

Quant aux EHPAD :

Les EHPAD privés à but lucratif dont monsieur Macron nous dit, je cite : « *qu'il ne faut pas jeter l'opprobre sur eux* », selon nous ne devraient pas exister. Leurs objectifs étant de dégager des dividendes pour leurs actionnaires, cela ne peut se faire que sur le dos des personnels, de la nourriture, etc...

Mais cela ne doit pas occulter la situation préoccupante des EHPAD à but non lucratifs. Depuis le Plan grand âge de 2006, il y a eu au moins quatre rapports parlementaires qui font le même constat et préconisent les mêmes solutions : une norme d'un salarié pour un résident, ou soixante salariés au chevet des résidents pour cent résidents.

Ce qu'aucun gouvernement n'a commencé à mettre en œuvre car... c'est trop cher !!!!!

Alors ils ont inventé « le tournant domiciliaire », au nom duquel on ne construit plus un seul EHPAD et on n'ouvre plus aucun lit.

C'est quoi le tournant domiciliaire ? Ils viennent de découvrir que les retraités voulaient rester chez eux ! c'est vrai et alors ? Il y a malheureusement un moment où la personne n'est plus en sécurité chez elle du fait de la détérioration de son état de santé et cela nécessite son admission en établissement. Refuser cela, compte tenu des très faibles moyens d'intervention à domicile, cela signifie que ce sont les familles qui doivent faire face, au risque d'y laisser leur santé d'ailleurs ! Je rappelle que la Confédération FORCE OUVRIERE revendique la prise en charge de la dépendance par la Sécurité sociale, ce qui soit dit en passant était ce qui se faisait avec les lits de longs séjours dans les hôpitaux, longs séjours pris en charge totalement par la Sécu alors qu'aujourd'hui ce sont les familles qui financent l'hébergement.

Le groupement régional de nos camarades de la santé FO organise une Conférence des EHPAD le 5 mai prochain à Angers à laquelle quatre camarades de l'UDR FO 44 vont participer.

Un mot sur les services publics.

Là encore le programme de Macron est clair. Il s'est engagé à baisser les impôts des ménages et des entreprises.

On est en droit de se demander comment il va financer ses promesses électorales ?

Il a réponse à tout ! Par une accentuation de la numérisation qui, dit-il, va permettre de gagner en efficacité et de gagner en performance car, vous l'avez compris, on va pouvoir supprimer un paquet de postes !!

Or la numérisation s'est déjà envolée au prétexte de la crise du Covid, qui a vu les administrations fermer portes et guichets et vous renvoyer sur les plateformes téléphoniques où vous restez ½ journée dans l'espoir d'entendre une voix humaine vous donner le renseignement que vous cherchez, ou vous renvoyer sur les sites des administrations !

Alors mes camarades, ce n'est pas de fracture numérique dont il s'agit. C'est purement et simplement de la liquidation de tous nos services publics !

Alors, pour commencer notre UDR FO44 a écrit au secrétaire confédéral en charge des retraites, Michel Beaugas, ainsi qu'à Didier Hotte qui était avec nous jeudi dernier à Indre.

Nous lui avons dit : nous avons des administrateurs dans les caisses de Sécurité sociale, y compris dans les caisses nationales, ne peut-on pas les mandater, afin qu'ils exigent des Directions :

- Qu'une notification papier soit envoyée à chaque retraite, à chaque changement de montant de retraite,

- Que nous, administrateurs, au moins dans toutes les caisses de retraite, refusons toute suppression d'agences, de permanences, toute restriction des plages d'accueil spontané afin que les assurés puissent rencontrer des agents qualifiés pour répondre à leurs questions.

La Commission sociale de l'UD qui comprend les administrateurs des caisses et les délégués FO du personnel ont repris ces exigences dans la motion qu'ils ont adoptée.

Mes chers camarades, l'UDR FO de Loire-Atlantique se bat avec les huit organisations qui constituent l'intersyndicale des retraités dans le département, c'est-à-dire toutes les organisations sauf CFDT et UNSA qui partagent donc le même cahier revendicatif sur le pouvoir d'achat, la Sécurité sociale et les services publics. Sur cette base, l'UDR FO44 a déjà participé à douze rassemblements/manifestations depuis 2014 dont une centrale à Paris le 2 décembre dernier qui a rassemblé plus de 12 500 retraités et encore un millier à Nantes et Saint-Nazaire le 24 mars dernier.

Nous nous félicitons de cette intersyndicale dans laquelle nous sommes très actifs. Il n'en reste pas moins que c'est avec l'interprofessionnel, actifs, chômeurs et retraités que nous ferons reculer le gouvernement, y compris sur les revendications des retraités, d'où l'importance de nous retrouver ensemble comme aujourd'hui. C'est la raison pour laquelle, Michel le sait, il peut compter sur les retraités FO de Loire-Atlantique, comme L'UDR FO44 sait qu'elle peut compter sur l'Union départementale Cgt-FORCE OUVRIERE de Loire-Atlantique.

Merci de votre attention.